

**ARRÊTÉ 2025-553 du 1<sup>er</sup> décembre 2025**  
**RELATIF À LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE EN MASTER**  
**MENTION ÉCONOMIE ET SCIENCES PSYCHOLOGIQUES**

**Le Président de l'Université Paris Cité,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2025 relatif à l'accréditation de l'Université Paris Cité pour les diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Paris Cité ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 : Composition des commissions pédagogiques pour l'admission en Master**

La composition des commissions pédagogiques d'admission en master, mention Économie Et Sciences Psychologiques pour l'année universitaire 2025-2026 est précisée dans les tableaux en annexe du présent arrêté.

**Article 2 : Année universitaire**

La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2025-2026.

**Article 3 : Exécution de l'arrêté**

Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Par délégation du Président de l'université

 **Sociétés et Humanités**  
Université Paris Cité

**Le Doyen de la Faculté Sociétés et Humanités**

  
Sylvain MOUTIER

Arrêté n° 2025-553

Année universitaire 2025-2026

UFR Institut de Psychologie

**Composition de la Commission pédagogique pour l'admission en Master**

Domaine : SHS

Mention : Économie et Sciences Psychologiques

Est composée comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Rôle dans la commission (Président ou membre)</b>
ZENASNI	Franck	Président
BOSONE	Lucia	Membre
JACQUEMET	Nicolas	Membre
SAUCET	Charlotte	Membre